

Module de Formation SST Complémentaire du PSC1



Objectif

Etre capable d'effectuer les gestes adaptés face à une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.

Programme de formation

Situer le SST dans la santé et la sécurité au travail

- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession.
- Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail.
- Connaître le cadre juridique de son intervention.

Protéger

- Connaître l'alerte aux populations.
- Reconnaître la victime, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

De protéger à prévenir

- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Examiner la victime

Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Faire alerter ou alerter

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

De faire alerter à informer

Informez son responsable hiérarchique et/ou la personne chargée de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la situation dangereuse repérée.

Secourir

Etre capable d'effectuer l'action appropriée à l'état de la victime :

- La victime saigne abondamment, s'étouffe, se plaint de malaise / présente des signes anormaux, de brûlures, d'une douleur empêchant certains mouvements, d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- La victime ne répond pas, elle respire ou elle ne respire pas (RCP et utilisation du DAE).

Situations inhérentes aux risques spécifiques

Les risques spécifiques et les conduites particulières à tenir.

Cette partie est en lien avec les préconisations du médecin du travail.

Public

Chef d'entreprise, membre CHSCT, salarié, étudiant, demandeur d'emploi

Pré requis

Etre titulaire de l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ou PSE1 datée de moins de 2 ans

Effectif

Un effectif de 4 à 14 stagiaires maximum

Intervenant

Moniteur ou instructeur Sauvetage et Secourisme du Travail

Durée

10 heures plus 2 heures consacrées aux risques liés à la profession, Au-delà de 10 stagiaires, la durée est majorée d'une heure par personne supplémentaire, jusqu'à 14 stagiaires maximum

Evaluation

Evaluation continue, avec délivrance d'un certificat SST

Actualisation

7 heures tous les 24 mois

